



Montreuil, le 10 novembre 2020

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

Mme Élisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf : NP/CLN
N°218_20201110

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 16 novembre au 1^{er} décembre 2020

Mesdames les Ministres,

Le 28 octobre dernier, le Président de la République annonce un nouveau confinement, qui n'a de confinement que le nom, jusqu'au 1er décembre prochain à minima. La fédération CGT des Services publics constate que les « premier-ère-s de corvée », agent.e.s des services publics, indispensables et essentiels à l'immense majorité de la population, montent de nouveau au front avec les mêmes dérives constatées lors du premier confinement, dérives dues à l'incurie du gouvernement. En effet, les établissements scolaires restent ouverts en totalité avec des protocoles, divers, différents et quoi qu'il en soit inapplicables et avec un sous-effectif aux conséquences pouvant être dramatiques. En outre, le matériel de protection est quasi inexistant, insuffisant en nombre et en qualité, ce qui ne permet pas d'assurer la sécurité des personnels. En 8 mois, rien n'a été fait pour former du personnel spécialisé dans la désinfection des locaux et des agents dont les services sont fermés, sont envoyés nettoyer les écoles ! Trop souvent encore, il faut se battre localement pour exiger la tenue des IRP à commencer par les CHSCT et les CT. À cet égard, nous avons pris note de la circulaire du 29 octobre 2020 relative à la continuité du service public. Notons qu'elle est contradictoire avec le contenu de la loi dite de Transformation de la Fonction publique, que vous êtes chargées de porter, et dont nous demandons plus que jamais l'abrogation. Nous exigeons donc immédiatement, partout, dans toutes les collectivités le maintien des CHSCT et leur réunion d'urgence et des comités techniques, le maintien des prérogatives des CAP, l'équipement gratuit de masques chirurgicaux FFP2 en nombre suffisant pour tous.tes ! Pour la CGT, notre slogan de mars est toujours d'actualité : « pas de protection, pas de travail ! »

La fédération CGT des Services publics revendique que les critères de vulnérabilité des personnels, établis en mai, ouvrant droit aux ASA soient respectés et le droit aux ASA étendu aux personnels vivant avec une personne vulnérable. Dans les établissements scolaires, la division par deux des effectifs des classes et recrutement massif des enseignants conformément aux revendications des organisations enseignantes notamment par le recrutement de personnels sur liste complémentaire, et la titularisation des contractuels et vacataires. Ces revendications impliquent parallèlement des recrutements à hauteur des besoins d'ATSEM, et de personnels dans les collèges et les lycées. Dans les secteurs du médico-social, à commencer par les EHPAD et les aides et soins à domicile, des recrutements massifs sont également urgents. Loin de là, les personnels n'ont toujours pas perçu le moindre centime des primes et compléments indiciaires annoncés par votre gouvernement.

... / ...

Dans la Fonction publique territoriale, les agent.e.s sont méprisé.e.s, les agent.e.s sont en colère.

De plus, la fédération CGT des Services publics dénonce les interventions policières contre les lycéen.ne.s qui se mobilisent depuis la rentrée pour pouvoir étudier dans des conditions sanitaires ne mettant pas leur santé en jeu. Cette violence contre des revendications légitimes est inadmissible et nous demandons qu'elle cesse immédiatement. La situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la COVID-19 nécessite une protection totale et complète de la santé des agent.e.s public.publicue.s. Cette obligation règlementaire est de la responsabilité des employeurs publics, qui doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette protection.

Jean Castex avait indiqué devant l'université d'été du MEDEF que la pandémie était une aubaine pour les patrons. Il ne faudrait pas qu'elle le soit également pour les employeurs territoriaux. Le statut n'est pas le privilège de quelques salarié.e.s, mais la garantie de l'accès égalitaire de toutes et de tous aux services publics et aux biens communs. C'est pourquoi ce préavis porte également sur l'ensemble des attaques mises en œuvre à l'encontre des agent.e.s des services publics. Celles-ci doivent cesser. Cela passe, en plus de l'abrogation de la loi de Transformation, dont nous avons parlé plus haut par :

- l'augmentation des salaires en commençant par le dégel immédiat du point d'indice ;
- l'abandon de la réforme des retraites et le maintien de notre régime spécifique de retraite solidaire, la CNRACL ;
- l'abandon du projet de loi 3D, qui bouleverse les fondements de l'égalité des droits de tous les citoyens et usagers sur l'ensemble du territoire national.

Pour toutes ces raisons, la fédération CGT des Services publics, afin de permettre aux salarié.e.s et les agent.e.s, de défendre leurs santé, emploi, statut, pour améliorer leurs conditions de travail, dépose en conséquence un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du **16 novembre 2020, 17 novembre 2020, 18 novembre 2020, 19 novembre 2020, 20 novembre 2020, 21 novembre 2020, 22 novembre 2020, 23 novembre 2020, 24 novembre 2020, 25 novembre 2020, 26 novembre 2020, 27 novembre 2020, 28 novembre 2020, 29 novembre 2020, 30 novembre 2020, 1^{er} décembre 2020** pour l'ensemble des agent.e.s de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salarié.e.s relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale